

Avant d'accéder au Kit de signalétique « Info Tri Point Vert », nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des conditions générales d'utilisation ci-dessous. Vous pourrez télécharger le Kit de signalétique « Info Tri Point Vert » après avoir coché la case d'acceptation des conditions, située à la fin de ce document.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU KIT DE SIGNALÉTIQUE « INFO TRI POINT VERT » POUR LES ADHERENTS D'ADELPHE

Article 1. Définitions

Bloc Point Vert : bloc comportant le logo Point Vert accompagné d'un ou plusieurs message(s) défini(s) par Adelphe

Info tri Point Vert : ensemble des éléments graphiques comprenant le Bloc Point Vert associé aux consignes de tri pour chaque composant de l'emballage.

Kit de signalétique « Info Tri Point Vert »: désigne ensemble l'Info tri Point Vert et la charte graphique.

Utilisateur(s) : désigne toute personne morale adhérente d'Adelphe autorisée à utiliser le Kit de signalétique « Info Tri Point Vert ».

Article 2. Champ d'application, acceptation et modification des conditions générales d'utilisation

2.1 Champ d'application :

Les Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») que l'Utilisateur accepte ont vocation à régir :

- L'utilisation de l'Info Tri Point Vert,
- les conditions dans lesquelles Adelphe concède à l'Utilisateur une autorisation d'utilisation de l'Info tri Point Vert.

2.2 Acceptation des CGU :

Seules la reconnaissance et l'acceptation des CGU permettront d'accéder au Kit de signalétique « Info Tri Point Vert » et de le télécharger.

Toute utilisation du Kit de signalétique « Info Tri Point Vert » par l'Utilisateur emporte de plein droit l'application des CGU. L'Utilisateur est garant du respect des obligations contenues dans les CGU par ses préposés et les tiers autorisés visés à l'article 5 ci-dessous.

L'acceptation des présentes conditions par une personne physique est réputée faite au nom de la personne morale dont elle dépend et vaut ainsi acceptation des présentes conditions par la dite personne morale

2.3 Modification des CGU :

Adelphe se réserve le droit à tout moment de modifier les CGU. Il appartient à l'Utilisateur de consulter régulièrement le site internet d'Adelphe pour se tenir au courant des termes et conditions en vigueur.

Toute modification des CGU engage et implique l'acceptation de l'Utilisateur avec effet immédiat. Toutefois, l'Utilisateur qui ne souhaiterait pas que les relations contractuelles soient régies par la nouvelle version des CGU, devra le notifier par écrit à Adelphe et devra cesser d'utiliser le Kit de signalétique « Info Tri Point Vert » à compter de la réception de la notification par Adelphe.

Article 3. Conditions d'accès au Kit de signalétique «Info Tri Point Vert»

Le Kit de signalétique « Info Tri Point Vert » est réservé aux seuls adhérents d'Adelphe. Le téléchargement du Kit de signalétique «Info Tri Point Vert» s'effectue via l'espace entreprise du site internet d'Adelphe.

Les CGU acceptées, l'Utilisateur pourra télécharger le Kit de signalétique « Info Tri Point Vert ».

L'accès au site internet de la société est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Adelphe fera ses meilleurs efforts pour assurer l'accessibilité continue et le bon fonctionnement du site permettant le téléchargement du Kit de signalétique « Info Tri Point Vert » et de l'Info tri Point Vert.

Adelphe ne saurait cependant garantir que le fonctionnement du site sera ininterrompu, continu et/ou exempt de toute erreur et ne pourra donc être tenu responsable en cas d'indisponibilité du site, pour quelle que cause que ce soit même d'Adelphe comme en cas de mise à jour du site. Adelphe fera toutefois ses meilleurs efforts pour que le site soit à nouveau disponible dans un délai raisonnable.

ADELPHÉ SE RÉSERVE LE DROIT À TOUT MOMENT, SANS PRÉAVIS NI INDEMNITÉ, DE MODIFIER, SUSPENDRE OU INTERROMPRE L'ACCÈS À TOUT OU PARTIE DU SITE.

Article 4. Modalités pratiques d'utilisation de l'Info tri Point Vert

L'Utilisateur pourra gratuitement apposer l'Info tri Point Vert sur tout élément visible de ses emballages ménagers par le consommateur lors de l'acte d'achat, sur tout élément visible de ses emballages ménagers par le consommateur lors de la consommation du produit, ou sur tout autre support servant à informer le consommateur sur ses produits et notamment, affiches, site internet, notice / mode d'emploi, dépliants, etc....

L'Utilisateur pourra apposer l'Info tri Point Vert en l'état (format standard) ou en le personnalisant en apposant ses propres consignes de tri associées au Bloc Point Vert (format personnalisé), sous réserve du respect des limites énumérées ci-après et dans le respect des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide du bonus et dans la charte graphique incluse dans le Kit de signalétique « Info Tri Point Vert ».

L'Info Tri Point Vert doit être apposé de manière à être lisible et visible par les consommateurs.

Il est précisé que l'apposition de l'Info tri Point Vert en format standard ou en format personnalisé, permet à l'adhérent de remplir son obligation d'identification des emballages ménagers pris en charge au titre de son contrat d'adhésion.

Si l'Utilisateur choisit le format standard, il doit adapter le bloc consigne de tri en fonction

de l'emballage sur lequel il souhaite apposer l'Info tri Point Vert. Pour cela il se réfère au tableau figurant dans le guide d'utilisation, lui permettant d'identifier la consigne de tri en fonction du nom de l'élément d'emballage et du matériau dont il est composé.

Si l'Utilisateur choisit le format personnalisé, il a la possibilité de remplacer le bloc consignes de tri par ses propres déclinaisons graphiques des consignes de tri. Dans ce cas, le bloc consigne de tri doit être situé à proximité immédiate du Bloc Point Vert. L'utilisateur s'engage à indiquer dans le bloc consigne de tri uniquement des informations relatives aux consignes de tri de ses éléments d'emballage, à l'exclusion de toute autre.

Dans tous les cas :

- Le Bloc Point Vert ne doit pas être apposé seul, il doit toujours être associé au bloc contenant les consignes de tri ;
- Les consignes sont données pour chaque élément de l'emballage constituant l'unité consommée par les ménages ;
- Les consignes précisent la destination (bac de tri / bac de recyclage vs. poubelle / déchets ménagers) et/ou la finalité de chaque élément d'emballage (A recycler vs. A jeter) ;
- Les consignes données sont conformes aux consignes nationales de référence établies par Adelphe et communiquées sur son site Internet ;
- Les consignes ne concernent que les emballages ménagers soumis à une responsabilité élargie du producteur et déclarés à Adelphe ;
- Les consignes ne sont pas apposées sur les emballages perturbateurs du recyclage (voir liste sur le site d'Adelphe <http://www.adelphe.fr/sites/default/files/emballages-perturbateurs-version2011-adelphe.pdf>) ou sur les emballages inclus dans les consignes de tri mais ne disposant pas de filière de recyclage.

En aucun cas le ou les message(s) contenu(s) dans le bloc comprenant le logo Point Vert ne peut être modifié.

5. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

5.1 Marque Point Vert

La marque Point Vert est présente sur l'Info tri Point Vert mis à disposition dans le Kit de signalétique « on pack ». Cette marque (ci-après, la "**Marque**") est une marque déposée et enregistrée par Eco-Emballages auprès de l'INPI, pour laquelle Adelphe bénéficie d'une licence .

Afin de permettre à l'Utilisateur la pleine jouissance de l'Info tri Point Vert que les CGU l'autorisent à télécharger et à personnaliser, Adelphe concède à l'Utilisateur, à titre gratuit et non exclusif, une licence d'utilisation de la Marque, sous réserve du respect des conditions ci-après.

La licence est valable pour toute la durée d'accès au Kit de signalétique « Info Tri Point Vert » et pour les territoires suivants, à l'exclusion de tout autre : France, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin et Mayotte.

La licence est personnelle et ne pourra en aucun cas être cédée, transférée ou transmise à un tiers, à quel que titre que ce soit, directement ou indirectement, totalement ou partiellement, à titre onéreux ou gratuit, ni être considérée comme un des éléments d'actifs de l'Utilisateur.

Il est strictement interdit de modifier et/ou supprimer la Marque, qui devra être reproduite exactement comme elle figure sur l'Info tri Point Vert.

Il est strictement interdit à l'Utilisateur de déposer ou de faire déposer la Marque, en tout ou en partie, seule ou avec d'autres éléments, directement ou indirectement, dans quel

que pays que ce soit, au titre de la protection des marques ou de tout autre droit de propriété intellectuelle.

5.2 Droits de propriété intellectuelle et propriété sur l'Info tri Point Vert

Adelphé déclare disposer des droits en sa qualité de cessionnaire de licences, et d'une manière générale, avoir obtenu toutes les autorisations utiles, lui permettant de proposer à l'Utilisateur la personnalisation et le téléchargement de l'Info tri Point Vert dans les conditions décrites ci-après.

Adelphé accorde à l'Utilisateur une autorisation gratuite et non exclusive de personnaliser, de télécharger et d'apposer l'Info tri Point Vert sur ses emballages ménagers

Toute apposition sur un autre support que les emballages ménagers est strictement interdite.

Cette autorisation est consentie par Adelphé à l'Utilisateur **A DES FINS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES MENAGERS UNIQUEMENT**, à l'exclusion de toute autre fin, notamment commerciales.

L'autorisation est personnelle et ne pourra en aucun cas être cédée, transférée ou transmise à un tiers, à quel que titre que ce soit, directement ou indirectement, totalement ou partiellement, à titre onéreux ou gratuit, ni être considérée comme un des éléments d'actifs de l'utilisateur.

Par exception à ce qui précède, l'Utilisateur pourra mettre gratuitement l'Info tri Point Vert à disposition de ses seuls prestataires chargés de réaliser ou de l'assister dans la réalisation de ses emballages ménagers.

Cette autorisation est accordée sous réserve de l'obtention par et pour l'Utilisateur de l'engagement écrit de chacun des dits prestataires du respect de l'autorisation d'utilisation objet des présentes CGU, et dans le respect des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide du bonus et dans la charte graphique incluse dans le Kit de signalétique « Info Tri Point Vert »

Les prestataires de l'Utilisateur ne pourront utiliser l'Info tri Point Vert que pour les besoins propres de l'Utilisateur et pour la seule durée de leur(s) prestation(s). L'utilisation de l'Info tri Point Vert pour les propres besoins des prestataires de l'Utilisateur est strictement interdite.

L'Utilisateur assumera toute responsabilité en cas de non-respect de l'une des conditions d'utilisation par l'un quelconque de ses prestataires.

5.3 Contrefaçon

Toute exploitation des Marques ou de l'Info tri Point Vert faite en violation des articles 5.1 et 5.2 (i) sera constitutive d'un acte de contrefaçon et engagera à ce titre, la responsabilité pénale et civile de l'Utilisateur et (ii) autorisera Adelphé à engager toute action conforme à la préservation de ses intérêts et/ou des intérêts des tiers qui l'ont autorisé à exploiter l'Info tri Point Vert.

5.4 Droit de vérification des utilisations de l'Info tri Point Vert

Adelphé se réserve le droit de demander à l'adhérent, par écrit, de lui fournir des échantillons des emballages ménagers sur lesquels figure l'Info tri Point Vert.

Article 6. Responsabilités

6.1 Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est seul responsable de la personnalisation de l'Info tri Point Vert.

L'UTILISATEUR EST SEUL RESPONSABLE DE LA CONFORMITE DES CONSIGNES DE TRI FIGURANT DANS L'INFO TRI POINT VERT AVEC LES CONSIGNES DE TRI NATIONALES.

Toute utilisation de l'Info tri Point Vert contraire aux CGU ou illicite est strictement interdite, notamment mais pas exclusivement, à des fins pornographiques ou diffamatoires.

En cas de connaissance d'un cas d'utilisation contraire aux CGU ou illicite, l'Utilisateur devra en avertir immédiatement Adelphe.

6.2 Responsabilité d'Adelphe

L'Utilisateur reconnaît utiliser l'Info tri Point Vert sous sa responsabilité exclusive.

Adelphe ne saurait être tenu responsable notamment :

- d'une utilisation de l'Info tri Point Vert non conforme aux présentes CGU, aux mentions légales ou à la loi ;
- d'erreurs de l'Utilisateur dans les consignes de tri mentionnées dans l'Info tri Point Vert personnalisés ;

Article 7. Loi applicable et juridiction compétente

Les CGU sont régies par la Loi Française. Toute utilisation des CGU doit être faite dans des conditions la respectant et sera réputée être intervenue sur le territoire français.

EN CAS DE LITIGE LIE A L'INTERPRETATION, LA VALIDITE ET LES CONSEQUENCES DES CGU ET, A DEFAUT DE SOLUTION AMIABLE PREALABLE, LES TRIBUNAUX DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS.